

PROCES VERBAL DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative, sous la présidence de Monsieur Romain JUGE, Maire.

Etaient présents : M. Romain JUGE, M. François ENOUX, Mme Christelle DUBOIS, M. Alain METHENIER, Mme Aurore BARRERE, M. Hervé DE PRAINGY, Mme Sophie LABBE, Mme Jéhanne LELAURAIN, M. Bertrand SEVE, Mme Claire VIGNERON, M. Marius VIRLOGEUX.

Absent excusé :

Procuration :

Secrétaire de Séance : Mme Sophie LABBE

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du 26 05 2026
- 2) Approbation du PV du 05 06 2026
- 3) Convention support technique 2026-2030 Allier Bourbonnais Territoires
- 4) Convention ou contrat de location et définition du loyer de la MAM
- 5) Désignation des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales
- 6) Questions diverses

M. le Maire indique que la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales ne nécessite pas de délibération. Le sujet sera évoqué lors des questions diverses.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour le renouvellement de la ligne de trésorerie qui prendra fin le 1^{er} septembre 2026.

A l'unanimité, les conseillers acceptent de rajouter à l'ordre du jour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

1) Approbation du PV du 26 05 2026

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal du 26 mai 2026 et en fait lecture.

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal du 26 mai 2026.

Délibération n° 39/2026

2) Approbation du PV du 05 06 2026

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal du 5 juin 2026 et en fait lecture.

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le procès-verbal du 5 juin 2026.

Délibération n° 40/2026

3) Convention support technique 2026-2030 Allier Bourbonnais Territoires

Conformément à ses statuts, ABT a pour mission d'apporter à ses membres une mission en matière de support et conseil informatique et plus particulièrement pour le choix de progiciels de gestion, des missions d'assistance et de formation à l'utilisation de ces progiciels ainsi que pour la dématérialisation.

Pour ce faire un protocole d'accord a été conclu avec la société COSOLUCE en 2005, renouvelé en 2020, puis modifié par avenant en date du 18 novembre 2025. Un support technique de premier niveau et des formations sont ainsi proposées aux collectivités et établissements membres de l'agence ayant signé un contrat avec la société COSOLUCE pour leurs logiciels.

Un partenariat a été également conclu en 2018 avec la société CertEurope pour la délivrance de certificats électroniques conformes au référentiel général de sécurité (RGS**) et au règlement eIDAS.

La présente convention a pour objet de préciser les missions de chacune des parties et de définir les modalités des interventions effectuées par l'ABT pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention à l'Assemblée délibérante.

M. ENOUX demande qui peut avoir accès au logiciel métier si la secrétaire est absente. M. le Maire lui répond que les secrétaires itinérantes avaient accès au logiciel grâce aux codes personnels de la secrétaire en place. Un accès pour élus peut être créé. M. le Maire invite les élus qui le souhaitent à se rapprocher de la secrétaire de mairie qui pourra leur montrer comment fonctionne le logiciel métier.

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la Convention d'assistance informatique : support technique avec Allier Bourbonnais Territoires.

Délibération n° 41/2026

4) Convention ou contrat de location et définition du loyer de la MAM

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une réunion entre la municipalité, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et le service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI) a eu lieu courant juin. Les 2 assistantes maternelles de la future MAM seront en formation en septembre car leur formation initialement prévue en juin a été annulée. La MAM pourra ouvrir en octobre. L'association aura besoin du logement dès septembre pour commencer à installer leur matériel.

La PMI souhaite également que certaines obligations réglementaires soient mises en place comme la hauteur du grillage ou un loquet au portillon pour le jardin extérieur.

M. le Maire explique à l'Assemblée délibérante la nécessité de signer un bail professionnel avec l'association Le Cocon des Papillons qui va bientôt gérer la Maison d'Assistants Maternelles d'Agonges.

Elodie TOUITOU, référente du service petite enfance de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a rappelé qu'il serait intéressant de signer le bail commercial ainsi que la Convention de partenariat. Cette dernière permet de définir les projets politiques et sociaux que la commune souhaite élaborer avec la MAM.

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après avoir exposé les termes du bail et de la convention de partenariat, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité :

DECIDE : de fixer le loyer de la MAM à 150€ par mois et par assistante maternelle. Une caution de 300 € sera demandée. L'assemblée délibérante souhaite faire un geste financier envers l'association. Le bail sera signé pour le 1^{er} septembre 2026 avec une caution de 300€ et les loyers commenceront en novembre 2026.

AUTORISE M. le Maire à signer le bail ainsi que la convention de partenariat avec l'association Le cocon des papillons.

Délibération n° 42/2026

5) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique au Conseil le principe de la ligne de trésorerie qui permet de débloquer des fonds en cas de nécessité. Il informe l'Assemblée que la commune dispose d'un seul compte bancaire auprès du Service de Gestion Comptable de Moulins et que ce compte sert autant pour la section de fonctionnement que pour celle de l'investissement.

Il propose de renouveler pour un an la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000€ mise en place en septembre 2025 et qui arrivera à échéance le 1^{er} septembre 2026, apportant ainsi des crédits de trésorerie et présente la proposition faite par le Crédit Agricole Centre France.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France d'un montant de 50 000€ pour 12 mois sur l'index Euribor 3 mois, une marge de 0.5% et une commission d'engagement de 0.20% du montant choisi, demande sa mise en place dès le 1er septembre 2026, donnant tous pouvoirs au maire pour sa réalisation.

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 43/2026

6) Questions diverses

- Renouvellement membres CCLE

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante que suite aux élections municipales de mars dernier, il convient de désigner les membres de la Commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est composée de 3 membres :

- un élu volontaire autre que le maire ou les adjoints ou à défaut le conseiller le plus jeune
- un délégué représentant le Tribunal judiciaire
- un délégué de l'administration représentant la Préfecture.

C'est à la commune de désigner les représentants qui par la suite, seront validés par les autorités compétentes.

Mme Aurore BARRERE se propose pour faire partie de cette commission. Avec M. le Maire, elle désignera 2 personnes dont les identités seront communiquées au Tribunal et à la Préfecture avant validation par ces derniers.

- Courrier d'un administré sur l'élection des délégués pour les sénatoriales 2026

Un courrier a été adressé au Conseil municipal le 30 juin dernier concernant les élections de délégués pour les sénatoriales 2026 qui se sont tenues le 5 juin 2026.

Cet administré regrette de ne pas avoir eu l'information de ces élections du 5 juin dans la dernière édition de la gazette. Il se questionne sur le processus de l'élection des délégués et sur le vote du délégué en septembre prochain.

Un élu a répondu que l'élection de M. JUGE était un vote de confiance et que cette confiance est reconduite lors de l'élection sénatoriale de septembre prochain.

Pour le moment les candidats ne sont pas connus.

- **Courrier les Joyeux Bouffons d'Agonges**

La troupe de théâtre agongeoise a demandé, par courrier, un espace de stockage pour leurs décors. Il faut voir quel volume cela représente et trouver un lieu qui pourrait convenir.

- **Projet Arbofaune**

La fédération des chasseurs lance un nouveau projet en lien avec l'adaptation du vivant au réchauffement climatique afin de sensibiliser les enfants et les habitants. Ce projet vise à planter des arboretums à vocation pédagogique au sein de 30 communes du département en proposant un cycle de 3 animations nature pour les écoles des communes engagées. La participation de la commune peut se faire à la signature d'une convention ainsi que d'une école. La commune prendra attache auprès de l'école de la Mhotte de Saint-Menoux et de l'Escale à Souvigny pour savoir si l'une de ces structures souhaite collaborer au projet.

- **Achat table de pique-nique**

La commune prévoit l'achat de 2 tables de pique-nique qui seront au nouveau stade. Elle a décidé de travailler avec l'Esat de Saint-Hilaire qui a un atelier de menuiserie.

- **Demande de subvention pour l'association qui gère la cantine scolaire de Saint-Menoux**

La commune souhaite avoir un courrier officiel de la part de l'association qui gère la cantine scolaire de Saint-Menoux avec le nombre d'enfants d'Agonges présents afin de pouvoir délibérer sur le montant de la subvention lors du prochain conseil à la rentrée.

- **PLUI**

Le 29 juin dernier à Saint-Menoux s'est tenu un atelier organisé par la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui est en pleine élaboration (PLUI). Chaque commune doit rendre un carnet d'enjeux complété avec la fin juillet auprès de la CCBB.

Le carnet d'enjeux a fini d'être complété.

- **Travaux de rénovation Eglise**

M. le Maire avec l'appui de M. SEVE expliquent au Conseil Municipal des démarches entamées pour les travaux de rénovation et de restauration de l'Eglise Notre-Dame d'Agonges.

La Fabrique d'architecture a été retenue comme maître d'œuvre pour ces travaux. Une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a été déposée pour les études avant-projet.

- **Réflexion sur le projet d'aménagement de la place**

M. SEVE et M. DE PRAINGY ont commencé de travailler sur le projet d'aménagement de la Place. Les élus proposent un mode opératoire dont le projet serait piloté par un petit groupe d'élus. Ils souhaitent également que les Agongeois soient consultés. Il faudra en définir les modalités.

- **RSA**

M. le Maire indique à l'Assemblée délibérante qu'il a reçu un courrier du département de Mme Annie Corne, Vice-Présidente chargée de l'Insertion et de l'Emploi au Conseil départemental de l'Allier, ainsi qu'un mode d'emploi relatif aux 15h d'activité pour les allocataires du RSA.

Depuis janvier 2025, le Département s'engage dans un accompagnement intensif et individualisé des allocataires du RSA afin de favoriser leur retour à l'emploi. Le Département développe de nombreux dispositifs de remobilisation vers l'emploi notamment celui des 15 heures d'activité en entreprise ou collectivité, constituant une première étape dans un parcours d'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, le Département propose d'accueillir un ou plusieurs bénéficiaires du RSA accompagnés par un tuteur au sein de la collectivité afin de favoriser la reprise durable d'une activité professionnelle. Cet accueil sera formalisé par une convention départementale d'une durée d'un an.

- **Réunion collège**

Une réunion est prévue le vendredi 10 juillet à 17h au Château Bignon pour soutenir les familles et les élus locaux contre la fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège de Bourbon l'Archambault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h
--